

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Rencontres
santé-travail
LA PRÉVENTION EN ACTIONS

2025

Mon **DUERP**
de la **THÉORIE** à la **PRATIQUE**





PROGRAMME

- **DUERP : L'ESSENTIEL DE LA LOI**
- **LES CLEFS DE LA RÉUSSITE D'UNE DÉMARCHÉ DUERP**
- **MAP, C'EST PARTI ! UN COUP DE POUCE EFFICACE POUR SE LANCER DANS LA DÉMARCHÉ !**
- **COMMENT MT71 PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?**
- **QUESTIONS / RÉPONSES**



DU ERP : L'ESSENTIEL DE LA LOI

The image features a desk with a laptop, a lamp, a coffee cup, and various office supplies. Overlaid on the scene are several digital data visualizations and text elements. In the top left, the word 'INTUITIF' is written in large, bold letters. Below it, the text 'DOCUMENT UNIQUE NUMERIQUE' is visible. In the top right, the word 'EVOLUTIF' is written in large, bold letters, with a list of five numbered items (01 to 05) below it. In the bottom left, the word 'COLLABORATIF' is written in large, bold letters. In the bottom right, the word 'COMPLET' is written in large, bold letters. The word 'AUTONOME' is also visible in the top right area. The overall aesthetic is clean and professional, with a focus on digital technology and data analysis.

obligation générale
d'**assurer la sécurité et de protéger la santé** des salariés

Obligation pour l'employeur de créer et conserver un document transcrivant le résultat de l'évaluation des risques à laquelle il a procédé
Création du dispositif de sanctions pénales

Evaluer les risques

DUERP : les fondements

Directive Européenne du 12/6/89

Loi du 31/12/91

Décret du 5/11/01

Circulaire du 18/4/02

Mettre en œuvre des **principes généraux de prévention (PGP)**

Forme du document

Contenu du document

Mise à jour du document

Accessibilité du document

Mise en œuvre d'actions de prévention

mise à jour annuelle obligatoire si effectif > 11 salariés

DUERP : contenu enrichi par la traçabilité des expositions collectives

P.A.P.Ri.P.A.C.T*

si effectif > 50 salariés

Liste d'actions de prévention pour les autres

mise à jour obligatoire :

- Lors de modification impactant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail
- Lorsqu'une info complémentaire intéressant l'évaluation d'un risque est portée à la connaissance de l'employeur

mise à jour

- du P.A.P.Ri.P.A.C.T
- de la liste des actions de prévention

Conservation 40 ans :

Versions élaborées à partir du 31/3/22

DUERP :

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail...

Entrée en vigueur au 31/03/2022

Consultation obligatoire du CSE avec mise à disposition du DUERP

Dépôt dématérialisé
Sur un portail numérique :

Alternatives au dépôt dématérialisé du DUERP :
la concertation avec les partenaires sociaux est en cours

À partir du 1/7/23 pour les plus de 150 salariés
À partir du 1/7/24 pour les moins de 150 salariés

Mise à disposition élargie : salariés et anciens salariés

Transmis : au service de Prévention et Santé au travail

(versions élaborées à partir du 31/3/2022)

INTUITIF

DOCUMENT UNIQUE
NUMÉRIQUE

EVOLUTIF

01 02 03 04 05

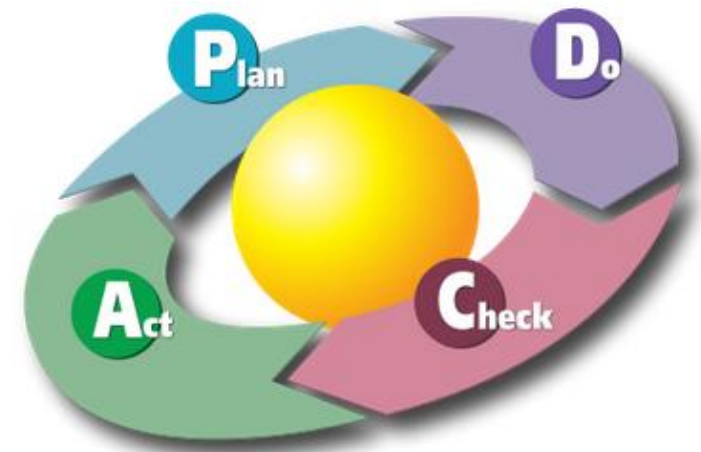
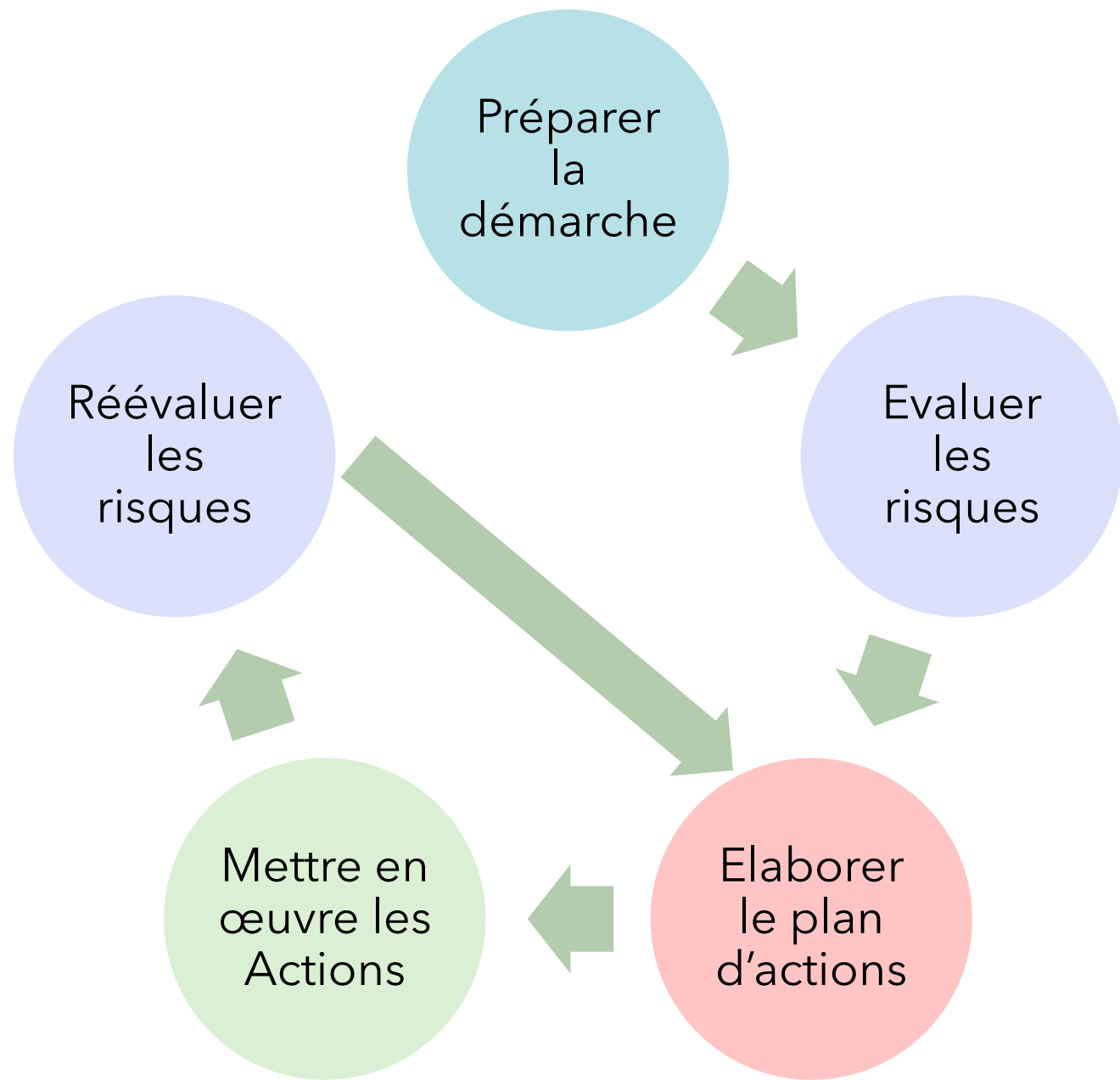
LES CLEFS DE LA RÉUSSITE DE LA DÉMARCHE

AUTONOME

COLLABORATIF

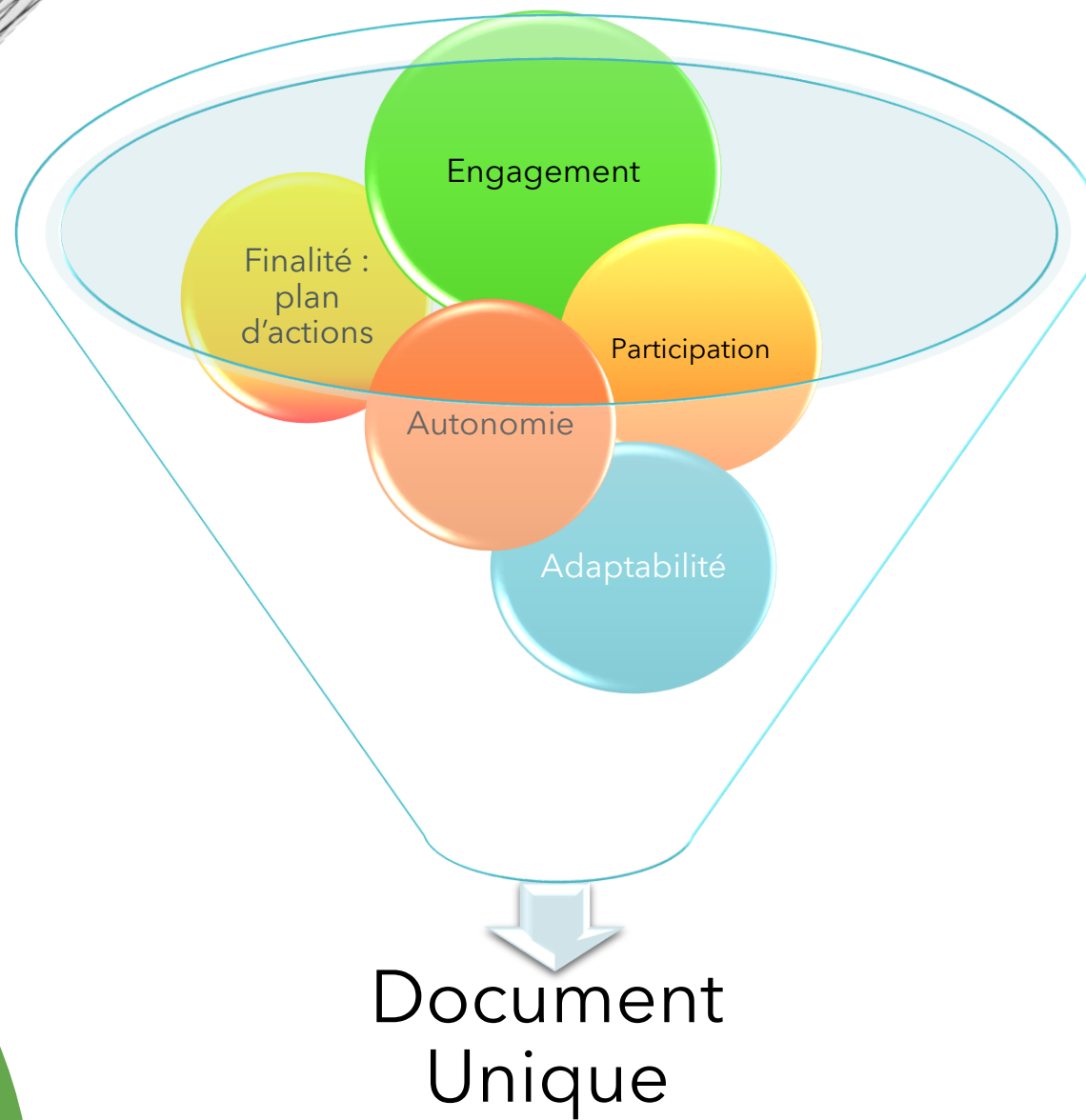
COMPLET





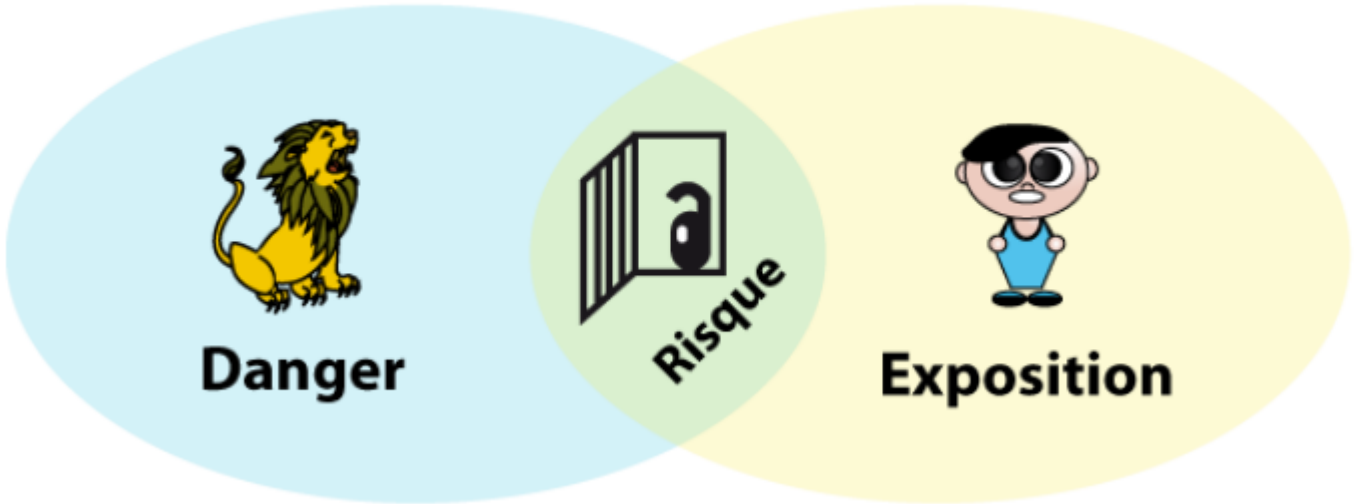
**DÉMARCHE
D'AMÉLIORATION
CONTINUE**

Préparer
la
démarche



Danger x Exposition = Risque

Evaluer les risques

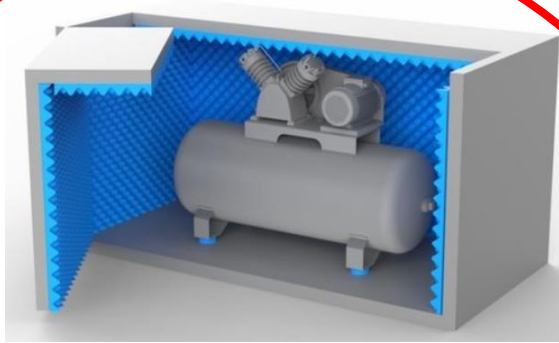


- Produits chimiques
- Echelle
- Sol glissant
- Charge lourde
- Electricité
- Machines
- Outils
- Déplacements routiers
- Etc...



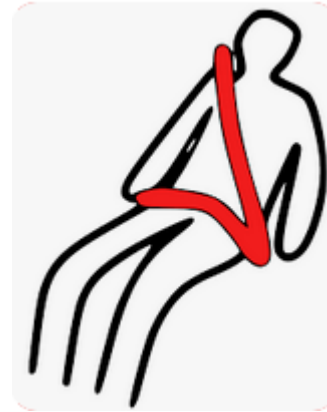
- Fréquence d'exposition
- Durée d'exposition
- Moyens de prévention utilisés (technique, organisation, formation...)

Elaborer
le plan
d'action



Prévention primaire

C'est la prévention qui élimine les risques ou les réduit avant l'apparition d'un dommage



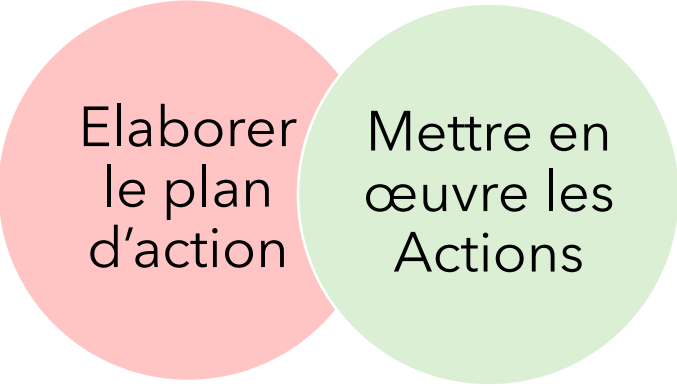
Prévention secondaire

C'est la prévention qui réduit la gravité d'un dommage



Prévention tertiaire

C'est la prévention qui va réduire le dommage



Elaborer
le plan
d'action

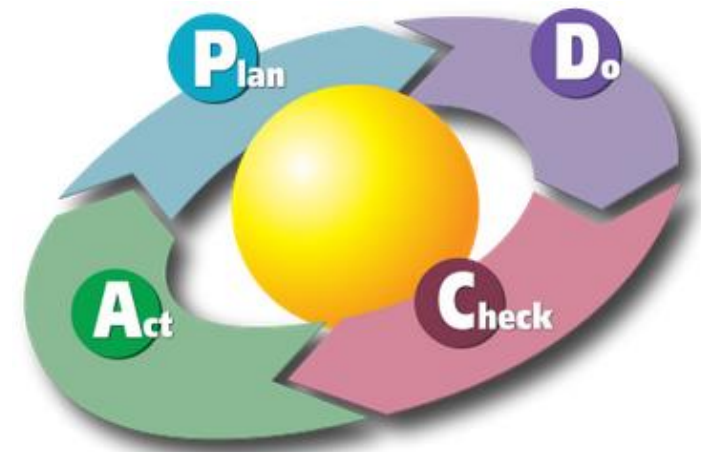
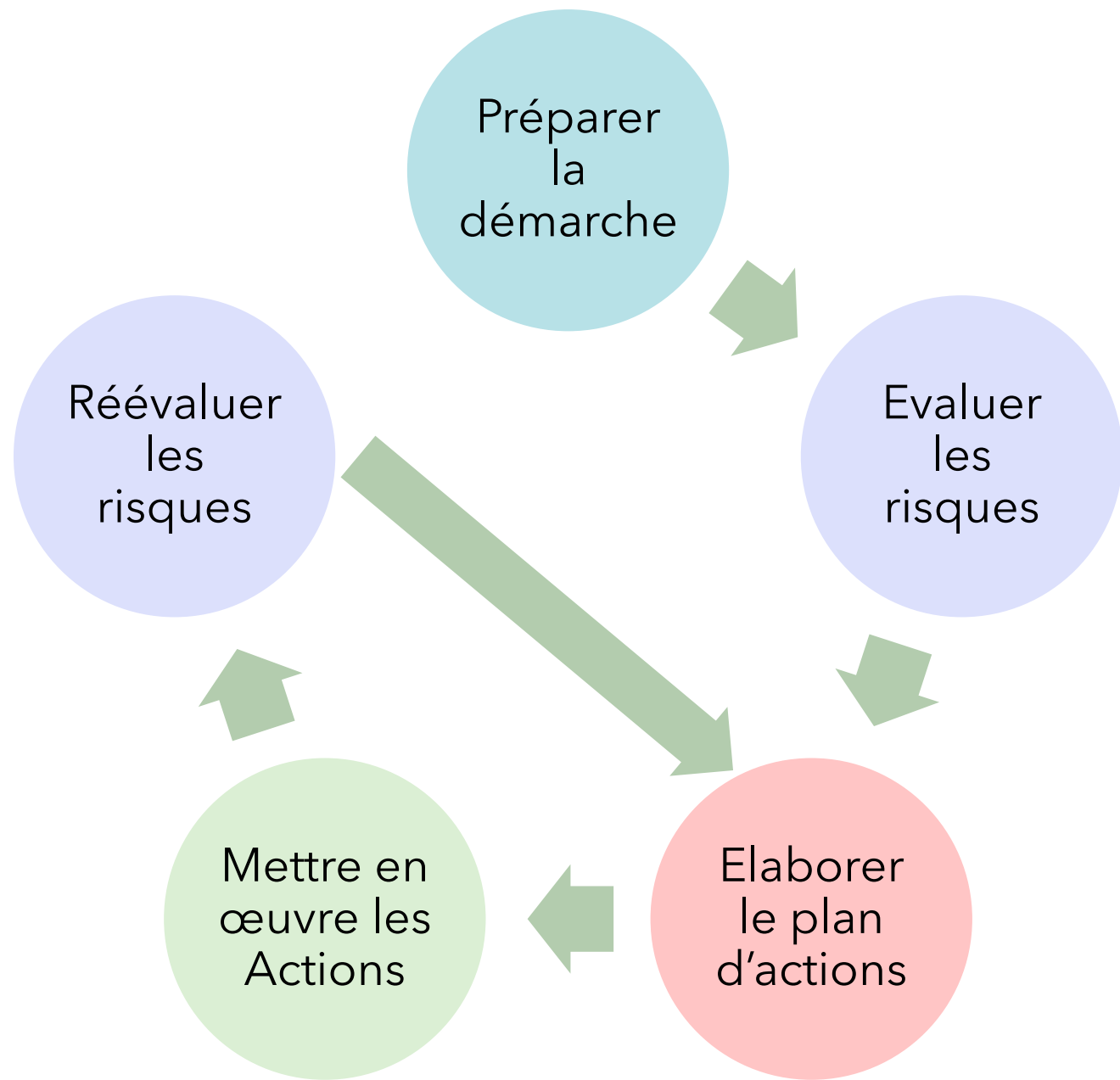
Mettre en
œuvre les
Actions

9 Principes généraux de Prévention pour nous aider

Art. L4121-2 du
code du travail

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à [l'article L. 4121-1](#) sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° **Eviter les risques** ;
- 2° **Evaluer les risques** qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° **Combattre les risques à la source** ;
- 4° **Adapter le travail à l'homme**, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° **Tenir compte de l'état d'évolution de la technique** ;
- 6° **Remplacer ce qui est dangereux** par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° **Planifier la prévention** en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux [articles L. 1152-1](#) et [L. 1153-1](#), ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article [L. 1142-2-1](#) ;
- 8° **Prendre des mesures de protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° **Donner les instructions appropriées aux travailleurs.**



**DÉMARCHE
D'AMÉLIORATION
CONTINUE**



INTUITIF

DOCUMENT UNIQUE
NUMERIQUE

EVOLUTIF

01 02 03 04 05

MAP, C'EST PARTI!

AUTONOME

COLLABORATIF

COMPLET

SPSTI :

La loi du 2 août 2021
pour renforcer la
prévention en santé
au travail...

Décret du 25 avril 2022



L'OFFRE SOCLE

Quels services pour les adhérents ?

3 axes :

La prévention des risques professionnels

Le suivi individuel de l'état de santé

La prévention de la désinsertion professionnelle

L'objectif pour l'adhérent est de disposer d'une évaluation des risques professionnels de son activité et d'être accompagné pour réduire ces risques.



MON APPROCHE PREVENTION

MAP : OUTIL COLLABORATIF

MDU

Diag pro (étape 6)

Auto-Diag (étapes 1 à 5)

Organisation

Cartographie
des activités
principales

Démarche de
prévention

Déclaratif
macro des
risques*

Cartographie
de l'entreprise
en GHE ou UT*

Identification
des risques
par le SPST*

Valider et
compléter le
contenu

Réaliser la
cotation des
risques

Valider et
compléter le
plan d'actions

MT71 :
Fiche d'entreprise
1x / 4ans

Droits d'accès

MT71 :
Lecture seule

Adhérent :
Modification

Autonomie de MDU

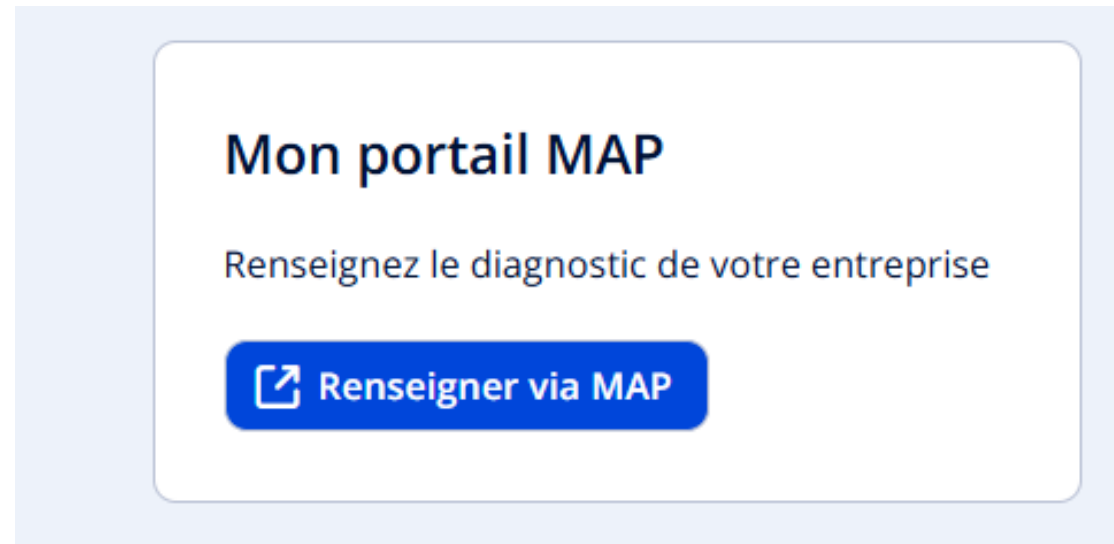
Auto-Diag
(étapes 1 à 5)

Risques
Cotations
PAPRIPACT

COMMENT ACCÉDER A L'AUTODIAGNOSTIC?

Depuis l'espace adhérent MT71 (il faut être identifié sur le portail)

[Accéder au diagnostic](#)



COMMENT ACCEDER A MDU?

Directement après avoir complété **les 5 étapes** de son autodiagnostic, vous avez accès à un bouton « **Créer MDU** ». Vous pouvez donc vous-mêmes générer et envoyer des identifiants et mots de passe à un destinataire au choix.



Création de MDU

Afin de valider la création de MDU, merci de renseigner l'adresse e-mail du destinataire :

Votre email

Ne pas envoyer

Envoyer

Bonjour

Votre espace "Mon document unique" pour Test Boulangerie 2 ("mt71-ZZZZZ7") vient d'être créé.

Pour rappel, votre nom d'utilisateur est : **mt71-XXXXX7_qX/U**

Accéder à "Mon document unique"

ADMDP

Si vous avez des difficultés à cliquer sur le bouton "Accéder à "Mon document unique"", copiez et collez l'URL ci-dessous dans votre navigateur Web: <https://mondocumentunique.mt71.fr>



MT71 PEUT VOUS ACCOMPAGNER

INTUITIF

DOCUMENT UNIQUE NUMERIQUE

EVOLUTIF

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05

COLLABORATIF

COMPLET

AUTONOME

① LORS DE LA RÉALISATION DE LA FICHE D'ENTREPRISE PAR MT71 : Proposition de mise à jour de votre DUERP

Les mises à jour envoyées par le SPST via les GHE de l'étape 6 sont indiquées par une cloche

NOUVELLE MISE À JOUR

Modifications aux niveaux de la structure des GHE/UT

Unité(s) de travail	Métier(s) associé(s)	Indicateurs de progression				Commandes			
Unité commune 5 salarié(s) 1 femme(s), 4 homme(s), 0 non précisé(s)	Tous les métiers	60.94 %	+	!	🔔 5	☑ 5	🗑	⚙	👁
Atelier 2 salarié(s) 0 femme(s), 2 homme(s), 0 non précisé(s)	Chef d'équipe	40.43 %	+	!	🔔 0	☑ 1	🗑	⚙	👁
	Garagiste								
Contrôle technique 2 salarié(s) 0 femme(s), 2 homme(s), 0 non précisé(s)	Technicien contrôle	0 %	+	!	🔔 0	☑ 0	🗑	⚙	👁

Modifications aux niveaux des formulaires

Modifications aux niveaux de la structure des GHE/UT

Vous pouvez accepter ou ignorer la mise à jour

- Les UT non présentes dans MDP sous forme de GHE seront supprimées (rouge) ou ajoutées (vert)

Proposition de mise à jour de votre service de santé

Activité(s) principale(s)	Unité(s) de travail	Nombre salarié(s)	Nombre Femme(s)	Nombre Homme(s)	Type(s) de métier(s) concerné(s)	Changement de formulaire
Contrôle technique, Travaux sur véhicules et engins : réparation, carrosserie, Administratif (travail de "bureau")	Unité commune	5	1	4		<input type="checkbox"/>
Travaux sur véhicules et engins : réparation, carrosserie	Atelier	2	0	2	Chef d'équipe Garagiste	
Contrôle technique	Contrôle technique	2	0	2	Technicien contrôle	
Administratif (travail de "bureau")	Bureau	1			Secrétaire	
Travaux sur véhicules et engins : réparation, carrosserie	Atelier	3			Garagiste	
Contrôle technique	Contrôle technique	1			Technicien contrôle	

FERMER IGNORER LA MISE À JOUR APPLIQUER LA MISE À JOUR

- En cas de suppression, MDU proposera d'abord d'exporter le DUERP pour garder la trace des UT

Modifications aux niveaux des formulaires

- L'adhérent doit chercher les clochettes dans les situations
- Validation une à une ou d'un bloc, au sein d'une même situation

The screenshot shows a web interface for a professional risk assessment document. The title bar reads "Mon document unique d'évaluation des risques professionnels" and "Adhérent 2 SST68". The document is for a "Mécanicien" and was last modified on 13/09/2022 at 15:02:28. The interface is divided into several sections:

- 1 Unité de travail:** Mécanicien
- 2 Risques professionnels:** A row of icons representing different risk categories. A red box highlights the logo of "Prévention et Santé au Travail".
- 3 Situations de travail liées au risque "Chute":** A list of questions with "Oui" or "Non" radio buttons. A red box highlights a yellow bell icon (notification) next to the question "Zone de travail pouvant entraîner une chute de plain-pied?".
- 4 Mesures de prévention:** A list of measures with checkboxes. A red box highlights the "AJOUTER" button.
- 5** (partially visible)

On the right side, there is a date field "Date : 23/08/2022 à 13:40:01" and two buttons: "IGNORER" (green) and "APPLIQUER" (blue). A red arrow points from the "AJOUTER" button in section 4 to the "APPLIQUER" button.



Si MDP est complété en amont et MDU est activé : les données des GHE sont intégrées directement avec un commentaire (pas de clochette ou d'accord demandé)

② ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF SUR L'UTILISATION DE L'OUTIL ET SUR LA MÉTHODOLOGIE D'EVRP: WWW.MT71.FR



FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION :

- [Mon Document Unique : Ateliers pratiques pour faciliter la démarche de prévention](#)
- [Mon Document Unique : Outil MDU en visio](#)

L'OFFRE SOCLE
Quels services pour les adhérents ?

**SENSI
PREV**

③ ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE SUR LE TERRAIN

L'OFFRE SOCLE
Quels services pour les adhérents ?

Accompagnement par des professionnels (toxicologues, ergonomes)

Analyse des risques spécifiques

Elaboration du plan d'action

Recherche de financements pour la mise en place des actions de prévention

Adresse contact
mondiagnostic@mt71.fr

4 SUPPORTS A DISPOSITION

www.mt71.fr



ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Aide au Document Unique

Bienvenue sur votre espace Prévention !

Des outils
Des infos
Des tutos

Page d'accueil de MDU

Unité(s) de travail	Métier(s) associé(s)	Indicateurs de progression	Commandes
Unité commune 30 salarié(s) 0 femme(s), 0 homme(s), 30 non précisé(s)	Tous les métiers	73.68 % 0 51 0 1	[Icons]
CUISINIER 0 salarié(s) 0 femme(s), 0 homme(s), 0 non précisé(s)	CUISINIER	93.94 % 0 113 0 15	[Icons]

- En savoir plus sur le DUER
- Veille réglementaire
- Tutoriels

QUESTIONS RÉPONSES





MERCI

educreux@mt71.fr